



4

Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

EPU : Turkménistan

18 Septembre 2013

Intervenant : Biro Diawara

Monsieur le Président,

La RADDHO souhaite la bienvenue à la délégation Turkmène et la félicite pour l'acceptation de la majorité des recommandations issues du dialogue de l'EPU.

Notre organisation a pris note de la volonté d'ouverture du pays aux mécanismes des droits de l'homme depuis l'adoption du premier rapport en 2008.

Nous tenons à saluer la ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que des Conventions de 1954 et de 1961 relatives à l'apatridie. Nous apprécions également l'adoption des mesures relatives à la criminalisation de la traite des personnes.

Par ailleurs, nous espérons que le processus de réflexion nationale au sujet de l'invitation des rapporteurs spéciaux et détenteurs de mandats au titre des procédures spéciales va se traduire par une coopération effective.

Nous exhortons les autorités à créer les conditions favorables d'un dialogue inclusif permettant de mieux protéger les minorités ethniques et religieuses vivant dans le pays.

De plus, un effort doit être déployé pour promouvoir et faciliter le pluralisme des médias ainsi que l'application de la loi sur la liberté de la presse en vigueur depuis janvier 2013.

Pour finir nous encourageons le Turkménistan à poursuivre ses nouvelles orientations visant la réalisation des objectifs en matière des droits de l'homme et la mise en œuvre des stratégies du Programme National de développement social et économique 2011-2030.

Je vous remercie de votre attention.